

LES 7 RÈGLES D'OR

SANTÉ / SÉCURITÉ

SEPTEMBRE 2022



**VIGILANTS
ENSEMBLE !**



Dans le cadre de la démarche « **VIGILANTS ENSEMBLE** » de VINCI Construction, nous souhaitons augmenter sensiblement notre **niveau de culture santé/sécurité** et ne plus avoir à déplorer **aucun accident grave**.

Afin d'y parvenir, le respect des règles est essentiel, en particulier celles qui répondent à un **risque majeur** identifié.

C'est dans cet esprit que nous avons créé ce livret, version actualisée de nos « incontournables » de 2016, qui définit plusieurs obligations **managériales et comportementales**, socle de notre démarche de prévention.

Vous y trouverez **7 Règles d'Or** répondant à nos principaux risques majeurs avec, en guise de rappel, la nécessité du **port des EPI** et du **briefing/debriefing** à chaque prise de poste.

Je vous demande d'appliquer le contenu de ce livret **en toutes circonstances** et de le faire appliquer systématiquement à **chacun des intervenants** sur nos chantiers.

Le respect des règles est toujours **prioritaire sur la production** car la **santé et la sécurité** de nos collaborateurs sont la **première valeur de l'entreprise**.

Je compte sur vous.



Fabrice GUEGAN, Président d'ETF

CHAQUE MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE D'ETF S'ENGAGE À RESPECTER ET FAIRE RESPECTER NOS 7 RÈGLES D'OR ET À SOUTENIR TOUTES LES INITIATIVES AYANT POUR OBJECTIF D'ATTEINDRE LE 0 ACCIDENT GRAVE.



James Douyere



Olivier Jaboulay



Torsten Macko



Pierre Monin



Alexandre Mouret



Manuel Carpraux



Laurent Fontaine



Nicolas Kaeser

RÈGLE D'OR N°1

JE N'ENTRE JAMAIS DANS LA ZONE D'ÉVOLUTION DES ENGIN OU DANS LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DES MACHINES FERROVIAIRES



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT

HEURT PAR UN ENGIN OU UNE MACHINE FERROVIAIRE



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Piétons évoluant dans la zone de manœuvre
- Manque de visibilité du conducteur (reflets, angles morts...)
- Manœuvre accidentelle, utilisation du téléphone...



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- Mesures ORGANISATIONNELLES



PIÉTON	ENGIN TP	CAMION
Les distances de sécurité (zones dangereuses) doivent être respectées (à minima 3 mètres d'un engin)		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Se placer en dehors de toute zone d'évolution d'un engin en mouvement 2. Dans le cas d'une interface entre l'opérateur et l'engin : <ul style="list-style-type: none"> ▪ se signaler au conducteur par radio et attendre son accord et l'arrêt de mouvement de l'engin ▪ rester statique lorsque l'engin est en mouvement 3. Ne pas utiliser son téléphone portable personnel et n'utiliser son téléphone professionnel qu'en zone protégée 	<p>Arrêter toute manœuvre quand un piéton se déplace dans la zone de sécurité de l'engin.</p> <p>Communiquer par radio avec les piétons et accorder aux piétons l'accès dans la zone d'évolution de l'engin uniquement si cela est vraiment indispensable</p> <p>Emettre un signal sonore à chaque reprise de déplacement de circulation de l'engin</p>	<p>Sécuriser les manœuvres de recul des camions par un guidage par un "homme trafic"</p> 

- Mesures MATÉRIELLES

ENGIN TP	LES PIÉTONS	MACHINES FERROVIAIRES
<p>Les engins TP doivent être équipés d'une caméra de recul ou de deux caméras (pour les pelles)</p> <p>Les fourgons sont commandés avec l'option caméra</p> <p>Les pelles RR (y compris de location) doivent être équipées de système de radio main libre</p> <p>Les pelles (y compris location) sont équipées de « cri du lynx » dans les deux sens de circulation</p> <p>Les moto-basculateurs « benne avant » à conducteur porté sont interdits</p>	<p>Les piétons qui assistent un engin ou une machine doivent être en liaison radio avec le conducteur</p>	<p>Coup de klaxon obligatoire avant tout déplacement d'une machine ferroviaire</p>

CAS PARTICULIER DES LORRYS À MAIN

LE LORRY À MAIN SIGNIFIE QUE SON DÉPLACEMENT N'EST PAS MOTORISÉ

(EXEMPLES : PLATEAUX LORRY ; CHARIOTS TRANSBORDEURS ; LÈVE-RAIL MÉCANIQUES ; FRAPPEURS DE RAILS ; CHARIOTS DE MESURE, ETC.)



CONTEXTE

Lorsqu'ils sont mis en voie, les **lorrys à main** peuvent dériver et générer des accidents et incidents graves avec des **conséquences irréversibles**. Ils peuvent avoir aussi des conséquences matérielles.



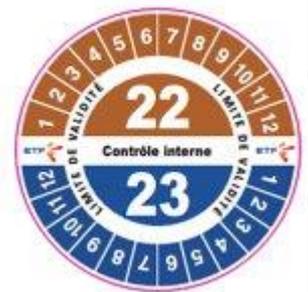
PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- **Neutralisation volontaire** des systèmes de commande de défreinage dits « homme-mort »
- **Système de frein non activé**
- **Système de freinage hors d'usage ou inexistant** : vieillissant, mal entretenu, non adapté
- **Mauvaise utilisation** : **convoi** d'équipements , **surcharges** (non respect de la Charge Maximale Utile), **non vérifié** avant utilisation, **détournement** de l'usage prévu d'un équipement..



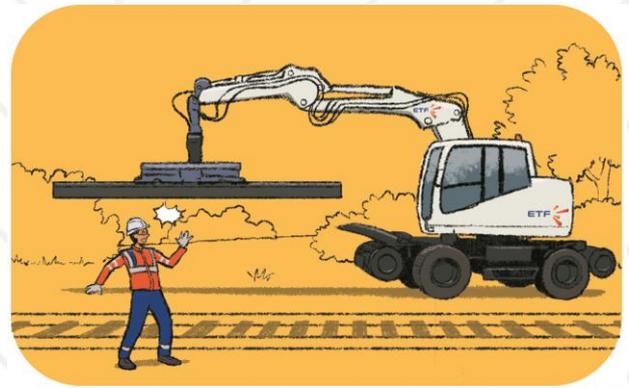
CONSIGNES DÉTAILLÉES

- **Au minimum 1 homme pousse** au **maximum 1 lorry à main** et **en marchant**
- Utiliser les lorrys à main conformes, et exclusivement selon leur **usage prévu**
- **Activer le système de freinage** à chaque immobilisation des lorrys à main
- **Vérifier** le chargement des plateaux lorry : risque de chute, engagement de la voie contigüe, respect de la Charge Maximale Utile
- Faire un **essai** des systèmes de **freinage** (homme mort, frein de parc) à chaque mise en voie (opérateur/utilisateur)
- Si le système de freinage est absent ou défaillant, **retirer le matériel de la voie** et prévenir son supérieur hiérarchique immédiatement pour le faire réparer.



RÈGLE D'OR N°2

J'EFFECTUE UNE MANUTENTION OU UNE OPÉRATION DE LEVAGE UNIQUEMENT SI JE SUIS HABILITÉ



 **RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT**
HEURT PAR UNE CHARGE

 **PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT**

En phase PRÉPARATION

- Absence d'examen d'adéquation de charge : charge trop lourde pour l'engin et les accessoires prévus
- Défaut de formation

En phase RÉALISATION

- Maîtrise insuffisante de l'abaque de charge (Charges trop lourdes pour l'engin utilisé)
- Mauvais élingage, Equilibrage, Accessoires de levage inadaptés ou endommagés...
- Présence de personnels dans la zone de levage de la charge
- Défaut de coordination au niveau du personnel

 **CONSIGNES DÉTAILLÉES**

- Être formé à la communication par radio et respecter les ordres du chef de manœuvre
- Ne jamais stationner sous une charge suspendue, **interdire toute entrée d'un piéton dans la zone d'évolution de l'engin sans autorisation du conducteur**

	ELINGUEUR	CHEF DE MANŒUVRE / CONDUCTEUR D'ENGIN	CONDUCTEUR DE TRAVAUX/CHEF DE CHANTIER
POUR ÊTRE HABILITÉ	Être formé aux fondamentaux de l' élingage (1 jour)	Être Formé chef de manœuvre (2 jours)	
EN PHASE PRÉPARATOIRE	Connaître (Briefing) <ul style="list-style-type: none">▪ les risques particuliers▪ chef de manœuvre (<i>levage complexe</i>)	Analyser et connaître (Briefing) <ul style="list-style-type: none">▪ les risques et les étapes du levage▪ l'examen d'adéquation de charge prévu et plan de levage▪ chef de manœuvre (<i>levage complexe</i>)	Prévoir (en préparation de chantier) <ul style="list-style-type: none">▪ les risques et les étapes du levage▪ l'examen d'adéquation de charge et plan de levage (<i>s'aider du référentiel entreprise</i>)▪ les engins et le personnel adéquats
DURANT L'EXÉCUTION DU CHANTIER	Utiliser accessoires de levage conformes et adaptés.	Vérifier l'adéquation entre le matériel de levage et la charge à lever Identifier le chef de manœuvre	



RÈGLE D'OR N°3

J'UTILISE LE PETIT MATÉRIEL UNIQUEMENT SI JE SUIS FORMÉ



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT

UTILISATION D'OUTILLAGE À MAIN



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Utilisation détournée de l'équipement
- Neutralisation d'éléments de sécurité
- Présence de personnel dans le périmètre de sécurité



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- Chaque petit matériel doit faire l'objet d'une formation expliquant :
 - les consignes d'utilisation de la notice constructeur
 - les moyens de protections à mettre en œuvre dans l'environnement de travail
 - les organes de sécurité présents sur le matériel
 - les équipements de protection individuelle à porter
- Il est formellement interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité placé sur le matériel utilisé (shunt, capot, carter, etc.)
- Le petit matériel doit être vérifié régulièrement et au minimum 1 fois par an par un technicien matériel, avec enregistrement de la vérification sur l'application Check mat.
- Si un dysfonctionnement d'un système de sécurité est découvert en cours d'utilisation, le matériel doit être arrêté et consigné pour éviter une utilisation future avant réparation.



CAS PARTICULIER DES TRONÇONNEUSES



CONTEXTE

Utilisation de tronçonneuse thermique



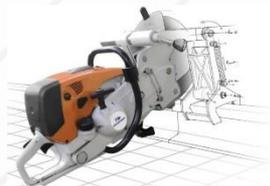
PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Utilisation détournée de l'équipement
- Neutralisation d'éléments de sécurité
- Présence de personnel dans le périmètre de sécurité projection, coupure, brûlure
- Coincement du disque ; disque en rotation lors déplacement par l'utilisateur
- Et en particulier lors du tronçonnage de rail :
 - Utilisation de la tronçonneuse sans guide de maintien au rail
 - Renversement de la tronçonneuse



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- Je suis formé et habilité à l'opération de tronçonnage de rail, béton, traverses
- Il est formellement interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité placé sur le matériel utilisé (shunt, capot, carter, etc.)
- J'utilise le matériel conforme, et adapté à l'opération réalisée



Tronçonneuse à Rail



Découpeuse thermique à béton/acier



Tronçonneuse Traverse bois



- Je vérifie les caractéristiques du disque : état, sens, vitesse de rotation, date de validité, etc.
- Je me protège en portant les équipements appropriés ; je me déplace disque ou chaîne à l'arrêt
- Je protège les autres en respectant une distance de sécurité d'au moins 3 mètres
- J'applique le mode opératoire « Remplissage de réservoir »

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Lors du tronçonnage de **BÉTON** :

- Brancher le système d'arrosage

Lors du tronçonnage de **RAIL** :

- Le permis de soudeur de rail RFN vaut formation tronçonnage rail.
- Avoir un extincteur à proximité (*conforme et vérifié*)
- Ne jamais renverser la tronçonneuse
- Ne jamais tronçonner face à face



RÈGLE D'OR N°4

J'INTERVIENS SUR UNE MACHINE OU UN ÉQUIPEMENT SEULEMENT APRÈS CONSIGNATION



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT
DÉFAUT DE CONSIGNATION



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- La machine, ou partie de la machine, n'a pas été rendue inutilisable avant intervention : **défaut de consignation ou de mise en sécurité**
- Méconnaissance des fondamentaux d'intervention en sécurité



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- Être formé à la consignation/mise en sécurité avant d'encadrer ou réaliser toute intervention sur machine ou partie de machine
- Suivre obligatoirement les étapes suivantes :

CONSIGNATION EN PHASE MAINTENANCE	MISE EN SÉCURITÉ EN PHASE PRODUCTION
1. Analyser les risques	
2. Séparation des sources d'énergie (pneumatique, hydraulique, gravité, électrique) 3. Condamnation et signalisation UN HOMME = UN CADENAS 4. Vérification/Test de redémarrage 5. Dissipation des énergies résiduelles	2. Arrêt de la machine ou de la zone concernée (selon analyse de risque) 3. NEUTRALISATION de commande & INTERDICTION de toute remise en marche auprès des intervenants 4. Information du chargé d'intervention désigné 5. Vérification avant remise en marche

- Avant toute remise en marche de la machine, le chargé de consignation/d'intervention désigné s'assure de l'absence d'intervenants dans la zone à risque



CAS PARTICULIER DES VÉRIFICATIONS D'ABSENCE DE TENSION (VAT) SUR CATÉNAIRES



CONTEXTE

Lorsque des opérations d'ordre électrique sont effectuées sur ou à proximité des réseaux caténaires des risques d'accidents et incidents graves avec des conséquences irréversibles peuvent survenir.



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

Contact direct ou indirect (amorçage) avec un élément sous tension ou un élément avec une tension résiduelle



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- **Obligation d'une VAT pour chaque pose de connexion** (Connexion Ligne Rail, Connexion Ligne Rail Support, Connexion Volante), seul moyen de vérifier qu'un élément **ne présente pas de tension dangereuse**
- Chaque agent doit disposer et utiliser sur **chaque point de protection électrique**, un Vérificateur d'Absence de Tension **correspondant à la tension de l'installation concernée (25kV ou 750/1500V)**
- Le vérificateur d'absence de tension doit être vérifié avant chaque utilisation (état et validité)
- Respect de la procédure d'utilisation :
AUTOTEST > MESURE > AUTOTEST
- Utilisation stricte de perches isolantes **conformes**
- Pose de la connexion à l'endroit où l'on passe le Vérificateur d'Absence de Tension



RÈGLE D'OR N°5

LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR, J'UTILISE LES PROTECTIONS COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT
CHUTE DE HAUTEUR



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Absence ou manque de formation
- Absence de protection collective
- Absence de port du harnais antichute
- Absence de système d'ancrage de la longe antichute



CONSIGNES DÉTAILLÉES

	INTERVENTION À PROXIMITÉ DU VIDE	UTILISATION D'UNE NACELLE	ACCÈS AUX PARTIES SUPÉRIEURES DES MACHINES	
			DE 0 À 4 MÈTRES DE HAUTEUR	AU-DELÀ DE 4 MÈTRES DE HAUTEUR
Pré requis	Je porte mon casque avec la jugulaire attachée, Je vérifie avant utilisation les équipements de travaux en hauteur			
		Je suis formé et habilité à utiliser les protections antichute et au travail en hauteur		
Quelles sont les consignes ?	Poser une protection collective	Porter un harnais avec la longe attachée au point anti-éjection dans le panier de nacelle	Porter un harnais avec la longe attachée au point d'ancrage sur la machine	Porter un harnais avec la longe attachée au point d'ancrage ou ligne de vie
Avec quels équipements ?	Garde-corps, échafaudage, PIRL, etc....	Harnais et longe de maintien adaptée	Harnais et longe de maintien adaptée	Harnais et longe enrouleur avec absorbeur (type turbolite)
Et quel point d'ancrage ou point anti-éjection ?		Point anti-éjection dans la nacelle	Point d'ancrage sur la machine	Point d'ancrage ou ligne de vie

RÈGLE D'OR N° 6

**J'UTILISE UN MATÉRIEL SOUS PRESSION / EN TENSION
UNIQUEMENT S'IL EST ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE
SÉCURITÉ**



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT

ELEMENTS SOUS PRESSION / EN TENSION



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Défaut d'entretien du matériel lors de la mise en œuvre
- Absence de mise en œuvre d'un périmètre de sécurité
- Projection d'un élément matériel vers les opérateurs



CONSIGNES DETAILLEES

- Utiliser du matériel vérifié avant l'intervention
- Avant le démarrage de l'opération effectuer un contrôle visuel pour valider le bon fonctionnement du matériel et de ces éléments de sécurité
- Délimiter un périmètre de sécurité lors de l'opération de mise sous pression/en tension
- Mettre en place les dispositifs de sécurité ou de protection avant mise en tension / pression si besoin



CAS PARTICULIER DES MATERIELS SOUS PRESSION / EN TENSION



CONTEXTE

L'utilisation des réseaux d'air comprimé, hydraulique, libérant une énergie peuvent rompre et comportent des risques d'accidents et incidents graves.



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Fouettement du tuyau en cas de débranchement en pressions
- Eclatement du tuyau en cas de bouchon ou usure
- Désolidarisation de file de vérin à la mise en tension
- Projection de feeder/catenaire à la mise en tension
- Rupture d'un élément mis en tension
- Fouettement



CONSIGNES DETAILLEES

- N'utiliser que du matériel marqué CE et vérifié
- Effectuer un contrôle visuel pour valider le bon fonctionnement du matériel :
 - Raccord (étanchéité et état des joints d'étanchéité)
 - Réseaux étanche (sans coupure ou hernie)
- Ecarter les matériels et réseaux fuyants
- Mettre en œuvre des matériels anti-fouettement au point de jonction (groupe/réseaux/lance)

Avant la mise en tension :

- définir un périmètre de protection,
- faire évacuer le personnel

Lors de la mise en tension ;

- ne pas rester dans l'axe de mise en tension



RÈGLE D'OR N°7

J'organise et sécurise mes déplacements de travail et de trajet



RISQUE MAJEUR CORRESPONDANT

RISQUE ROUTIER



PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT

- Non-respect du code de la route (distance de sécurité, priorité, signalisation, etc)
- Perte de contrôle du conducteur (sommolence, fatigue, inattention, vitesse)
- Défaut d'entretien (pression des pneumatiques, etc...)



CONSIGNES DÉTAILLÉES

- Formez-vous à VIGIROUTE
- Ne téléphonez pas en conduisant, arrêtez-vous
- Avant vos déplacements vérifier votre véhicules (niveaux, pression, freinage)
- Respecter le code de la route et respecter les distances de sécurité entre véhicule
- A la suite de votre journée de travail, lors de grands déplacements, prévoir un temps de récupération avant de conduire
- Effectuer des pauses toutes les 2 heures (15 minutes)
- Lors de déplacement de longue durée organiser vos pauses et les relais de conduites entre chauffeurs, si cela n'est pas possible prévoir un temps de pause pour dormir
- La conduite sous l'effet de substances psychoactives (médicaments, alcool, drogues est proscrite (article 8 du règlement intérieur)



RAPPEL À CHAQUE PRISE DE POSTE

LE PORT DES EPI

(EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

Port permanent sur chantier, base arrière, parc, atelier ...

EPI OBLIGATOIRES

Issus du catalogue ETF
exclusivement



Protège contre un choc à la tête, de la chute d'un objet



Protège de la projection d'un éclat, objet, dans les yeux



Protège de la surdité et de l'apparition de troubles auditifs



Signalent votre présence afin d'éviter le risque de heurt



Protège des glissades, de la perforation des pieds et de la torsion des chevilles



- Casque du BTP
- Lunettes de sécurité
- Protections individuelles contre le bruit en atmosphère bruyante*
- Vêtements haute visibilité et couvrants (manches longues, jambes longues)
- Chaussures montantes

***A ces E.P.I, s'ajouteront ceux liés à la tâche effectuée et/ou aux spécificités client.
Des équivalences doivent être portées par le personnel temporaire, sous-traitants et prestataires.***

**sur chantier de réseau ferré national SNCF, le niveau de protection contre le bruit doit être adapté aux risques ferroviaires (homologation)*

RAPPEL À CHAQUE PRISE DE POSTE

LE BRIEFING DEBRIEFING



PRE REQUIS

Je suis formé à l'animation du Briefing/Debriefing



CONTEXTE

- Le manque de préparation et d'organisation du chantier peut engendrer des situations dangereuses pouvant aller jusqu'à l'accident grave voir mortel.
- Le manque de communication quotidienne est une cause importante de nos accidents.



ENJEUX DE L'ANIMATION

Lors du démarrage de poste, de changement de méthode ou de modification d'environnement significatif, tous les acteurs du chantiers se réunissent autour d'un membre de l'encadrement afin de partager :

- le phasage des tâches à exécuter
- Les risques afférents
- les moyens de protection collectifs et individuels à mettre en œuvre
- les dispositifs et moyens d'urgences (défibrillateur, trousse de secours extincteur)

Chacun à le droit et le devoir de prendre la parole pour :

- demander des précisions
- proposer des améliorations
- échanger sur les difficultés et les bonnes pratiques

ETF		BRIEFING			DATE : _____																																	
		HEURE : _____																																				
CHANTIER :		ANIMATEUR :																																				
OBJECTIFS DU POSTE <small>Phases, tâches, méthodes, matériel, situation géographique.</small>																																						
<table border="1"><thead><tr><th colspan="5">DISPOSITIF DE SECURITE</th></tr><tr><th rowspan="2">MESURES</th><th>Mise bores service Caténaire</th><th>Interdiction des circulations</th><th>Annonce des circulations</th><th>Calculations de mobiles travaies</th></tr><tr><th>VOIE(S)</th><th></th><th>DO = s</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>V</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>V</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>V</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>V</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>					DISPOSITIF DE SECURITE					MESURES	Mise bores service Caténaire	Interdiction des circulations	Annonce des circulations	Calculations de mobiles travaies	VOIE(S)		DO = s		V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DISPOSITIF DE SECURITE																																						
MESURES	Mise bores service Caténaire	Interdiction des circulations	Annonce des circulations	Calculations de mobiles travaies																																		
	VOIE(S)		DO = s																																			
V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
V	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																		
RISQUES SPECIFIQUES <small>IDENTIFICATION DES RISQUES Y COMPRIS RISQUES MANUELS</small>		MESURES DE PREVENTION <small>MODES OPERATOIRES, PROTECTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES...</small>																																				
INTERVENANTS EXTERIEURS <small>SOLS TERTIAIRES, COLLABORATEURS, PRESTATAIRES, VISITANTS...</small>		ACTIONS SUIVE RETOUR POSTE PRECEDENTE <small>Bilan et propositions suite au debriefing du poste précédent</small>																																				
EN CAS D'URGENCES	NOUVEL ARRIVANT	SECURISTES (SST)	Toujours HABILITE	Chef de manœuvre et élingueur HABILITE																																		
APPELEZ-LE : - 18 (Pompiers) - 15 (SAMU) - 112 (Europe) Numéro spécifique : Rencontre Secours :	METEO																																					



JE SUIS UN ACTEUR PERMANENT DE LA SANTÉ/SÉCURITÉ



**VIGILANTS
ENSEMBLE !**

Protégeons-nous les uns les autres